

vente maison suite divorce

Par paulemimi, le 07/01/2021 à 12:02

Bonjour

Je suis divorcee depuis 1988 mais la liquidation de la communaute n'a jamais pu se faire mon ex conjoint ne voulant rien entendre Je me suis battue pendant 10 ans avant de baisser les bras II se trouve qu'aujourd'hui la maison que nous avions en communaute doit etre vendue mon ex conjoint etant en surendettement Je precise que c'est lui qui a rembourse le pret pendant 18 ans Je me pose la question sur ce que je peux reclamer financierement du produit de la vente de cette maison Qu'en est il de l'indemnite d'occupation pendant toutes ces annees

Merci de m'eclairer

Paule Chavois